

Commission de la formation et de la vie universitaire  
Séance du 21 février 2017

Délibération n°2

Portant approbation **des grandes étapes de la procédure de pilotage de l'offre de formation  
et des éléments constitutifs d'un dossier unique**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,  
Vu l'avis de la commission des moyens de l'établissement en date du 14 février 2017,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que l'offre de formation est amenée à évoluer au sein de l'établissement,

Considérant que les demandes d'ouverture de nouvelles formations s'effectuent pour le moment au fil de l'eau,

Considérant que plusieurs outils ou procédures co-existent au sein des différentes directions,

Considérant que l'UCP souhaite, pour dégager des marges de manœuvre afin de porter de nouveaux projets, se doter d'une procédure claire et globale pour le pilotage de son offre de formation,

Considérant que cette procédure sera mise en œuvre pour les demandes d'ouverture de formations et qu'elle permettra également d'évaluer les formations existantes,

Considérant que la création d'un dossier unique d'ouverture de nouvelles formations, comportant notamment les éléments pédagogiques et une estimation des coûts et des besoins en locaux, permettrait l'examen complet d'un projet,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres représentés : 7  
Membres absents et non représentés : 13

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 5  
Non participation : 0

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve les grandes étapes de la procédure de pilotage de l'offre de formation telles qu'annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

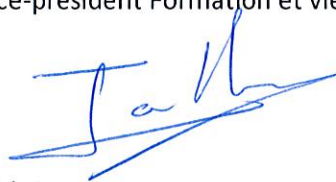
Vote

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres représentés : 7  
Membres absents et non représentés : 13

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participation : 0

Article dernier : approuve le cadrage proposé dans le cadre du dossier unique.

Le vice-président Formation et vie étudiante,



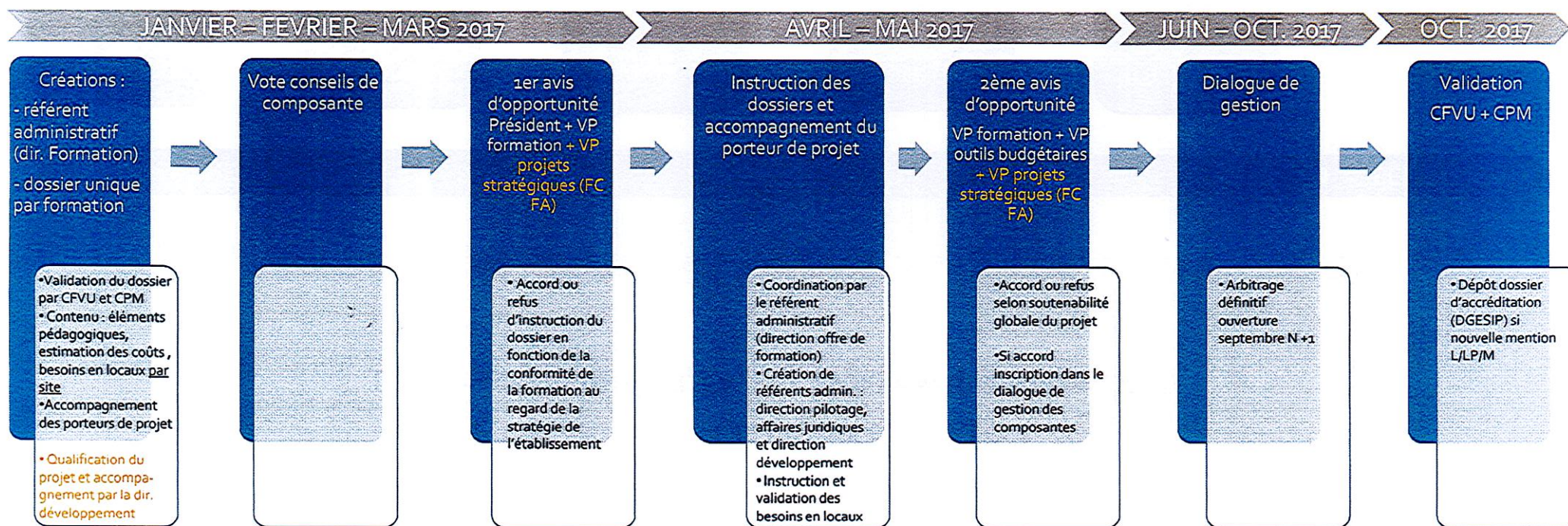
Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 24 mai 2017  
Notifié le : 24 mai 2017

# PILOTAGE OUVERTURE DE NOUVELLES FORMATIONS POUR SEPTEMBRE 2018 (1/3)

Diplômes nationaux (FI, FA, FC), Diplômes d'université (FI, FA, FC)

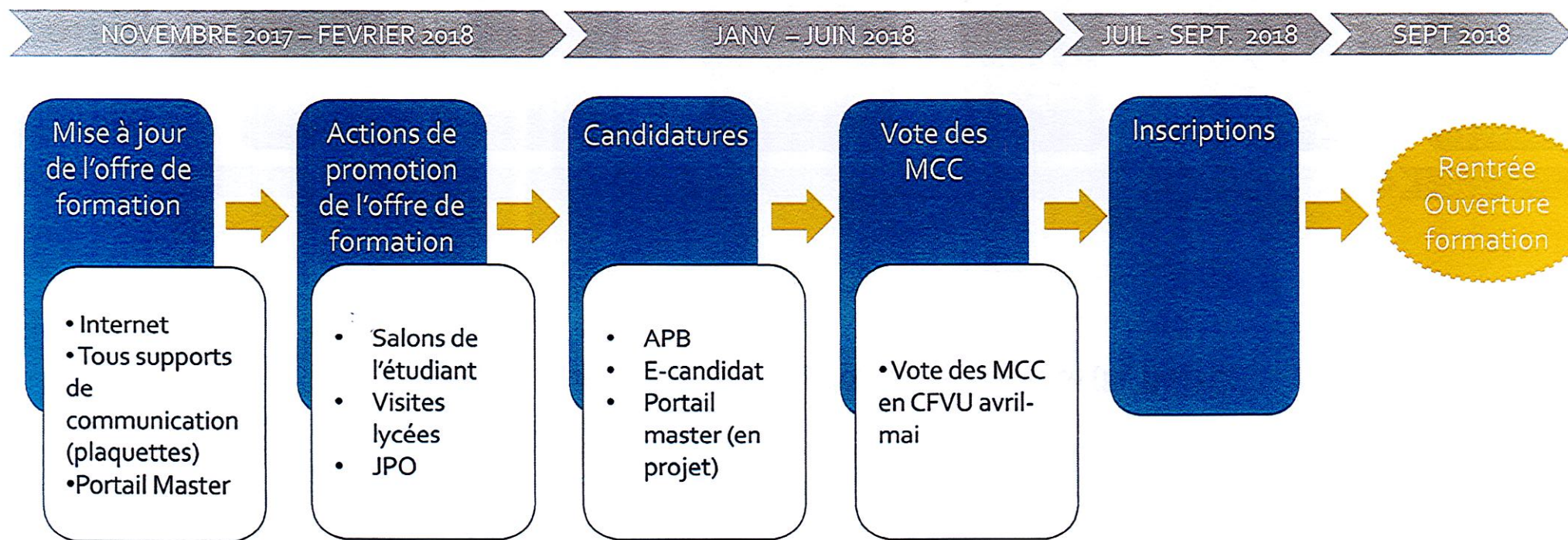
## INSTRUCTION ET VALIDATION DES DOSSIERS



# PILOTAGE OUVERTURE DE NOUVELLES FORMATIONS POUR SEPTEMBRE 2018 (2/3)

Diplômes nationaux (FI, FA, FC), Diplômes d'université (DU)

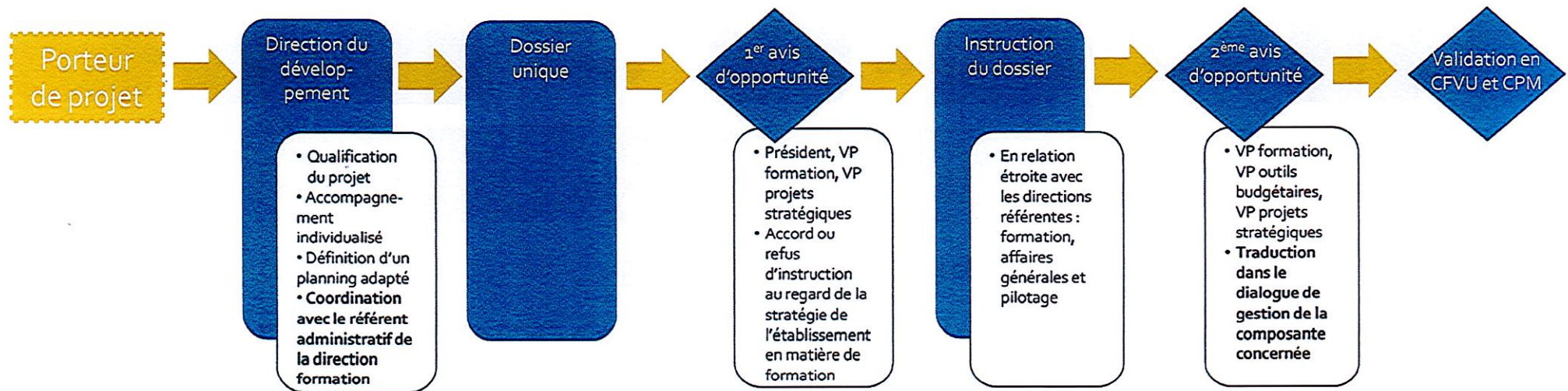
## PROMOTION DE L'OFFRE DE FORMATION



# PILOTAGE OUVERTURE DE NOUVELLES FORMATIONS POUR SEPTEMBRE 2018 (3/3)

Formation continue hors diplômes nationaux et hors DU annualisé (d'au moins 20 jours)

- Respect des étapes de validation du processus
- Calendrier d'ouverture défini préalablement avec la direction du développement
- Calendrier adapté aux besoins spécifiques de la formation pour permettre la meilleure réactivité possible



# PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION EXISTANTE

Evolution 2017 - 2019

